



Universités & Territoires

n°90

19 décembre 2012

N° spécial - Compte-rendu du Colloque de l'AVUF à Lille Métropole le 22 & 23 novembre 2012 : **rôle et ambition des villes dans le paysage de l'Enseignement Supérieur français**



sommaire

3 à 4 : Séance d'ouverture : le temps de la concertation est arrivé.

4 : Trois questions à Faustin Aïssi, Lille Métropole et Vice-Président de l'AVUF.

5 à 6 : La montée en puissance des villes et des agglomérations sur les questions d'Enseignement Supérieur, de recherche et de vie étudiante.

7 à 9 : Quelle contribution des villes au paysage universitaire français ?

10 à 11 : Enseignement Supérieur, recherche et collectivités locales : le croisement de deux systèmes en évolution.

12 à 14 : Focus sur la vie étudiante.

15 à 17 : Quelle pertinence d'une politique de vie étudiante ?

18 à 19 : L'exemple de la Recherche et de l'Innovation.

19 : Synthèse des travaux de la matinée et allocution de clôture.

20 : Synthèse de la contribution aux Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

éditorial

Bloc local **stratégique**

J'ai été particulièrement heureuse d'ouvrir le Colloque que l'AVUF a organisé le 22 et 23 novembre 2012, à Lille Métropole. Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des organisateurs. Ce colloque dont Universités & Territoires publie la synthèse abordait la question stratégique du rôle et de l'ambition des villes dans le paysage de l'Enseignement Supérieur français.

Au cours des 20 dernières années, le paysage universitaire français a connu de fortes évolutions et s'apprête à vivre à nouveau des changements importants avec, nous l'espérons, un rôle accru pour les collectivités territoriales. Trop souvent par le passé, les villes univer-



Par Hélène Mandroux
Présidente de l'AVUF et Maire de Montpellier

sitaires n'intervenaient qu'en bout de chaîne, pour simplement co-financer les gros équipements ou intervenir sur le cadre de vie des étudiants. Peu à peu, de nombreuses villes et agglomérations ont constaté que l'Enseignement Supérieur et la Recherche étaient devenus l'un des vecteurs fondamentaux d'attractivité et de qualification de leurs territoires. Aujourd'hui, les villes universitaires se sont forgées une ambition et ont défini une stratégie.

(Suite page 2)

Parties prenantes



(Suite de l'Editorial)

L'AVUF a engagé au printemps 2012 des travaux conjoints avec les autres associations d'élus locaux du « Bloc local »¹ visant à mesurer le poids réel, d'ailleurs trop souvent méconnu, des villes et des agglomérations dans l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en France.

Notre travail se développe en concertation avec la CPU. Dans ce vaste programme d'étude, l'AVUF a pris en charge, en s'appuyant sur Lille Métropole, les travaux concernant la vie de l'étudiant. La FNAU, qui tenait d'ailleurs son congrès en début de semaine à Bordeaux vient d'engager des travaux sur les questions d'aménagement urbain et de logement étudiant. L'AdCF et l'AMGVF travailleront sur les questions de développement économique, d'emploi, de recherche et d'innovation. La FVM devrait, en 2013, s'emparer du sujet de la carte de la formation, et plus généralement de l'effort des villes et des agglomérations pour améliorer la qualification des populations sur leur territoire.

1 - On appelle « Bloc local » le regroupement de 5 associations d'élus : l'Assemblée des Communautés de France (ADCF), présidée par Daniel Delaveau, l'Association des Maires de Grandes Villes de France (l'AMGVF), présidée par Michel Destot, la Fédération des Villes Moyennes (FVM), présidée par Christian Pierret, l'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF), présidée par Gérard Collomb et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), présidée par Vincent Feltesse.

Rappelons que notre colloque se tenait 48 heures avant la clôture des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il s'agissait donc d'un Colloque engagé. Les Maires et les Présidents d'agglomérations de villes universitaires ont tenté au cours des assises territoriales de faire entendre leur voix, de faire reconnaître le caractère territorial et local, de démontrer le rôle déterminant des métropoles sur les grands enjeux et d'affirmer le rôle déterminant de la proximité dans la démocratisation de l'Enseignement Supérieur.

Nous l'avons dit lors du Colloque, nous avons l'impression que l'échelon régional, qui n'est pas concurrent au nôtre mais complémentaire, a été davantage associé et entendu. C'est pourquoi, nous avons souhaité, avec quatre autres associations du Bloc local, élaborer une contribution. Je le réaffirme : il ne doit pas y avoir de hiérarchie dans les territoires et les périmètres d'action sur l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

J'espère que ce compte-rendu nourrira la réflexion, les projets et les actions que chacun d'entre-nous doit entreprendre sur ses territoires.

Bonne lecture !



Assemblée générale de l'AVUF à Lille. Gilles Craspay, adjoint au maire de la Ville de Tarbes, intervient sur la nécessité de « donner un cadre et des moyens permettant à l'ensemble des territoires de prendre toute initiative en matière d'organisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche selon la spécificité de chaque site ».

Colloques et séminaires

Chaque année, l'AVUF organise deux grands colloques et plusieurs séminaires afin de faire progresser les coopérations entre les universités et leurs sites d'implantation. Universités & Territoires publie les synthèses et compte-rendus des initiatives de l'AVUF.

■ Séminaire à Villeurbanne le 3/07/2012 : « Villes périphériques et Enseignement Supérieur ».

Info +

[Universités & Territoires n°88](#)

■ Colloque à Poitiers le 23/03/2012 : « Attractivité et rayonnement des villes universitaires ».

Info +

[Universités & Territoires n°86](#)

■ Séminaire à Vannes le 15/03/2012 : « Le rôle des collectivités dans le processus d'insertion professionnelle des étudiants ».

Info +

[Universités & Territoires n°85](#)

■ Colloque à Montpellier le 1 et 2/12/2011 : « Le rôle des villes dans l'action de l'Europe universitaire. »

Info + : [Universités & Territoires n°83](#)

■ Séminaire à Agen le 07/10/2011 : « Les schémas locaux d'enseignement Supérieur ».

Info +

[Universités & Territoires n°79](#)

■ Colloque à Roanne le 19/05/2011 : « Quelles coopérations entre universités et collectivités locales ? »

Info +

[Universités & Territoires n°77](#)

■ Colloque à Reims le 21/10/2010 : « L'Étudiant et La Cité ».

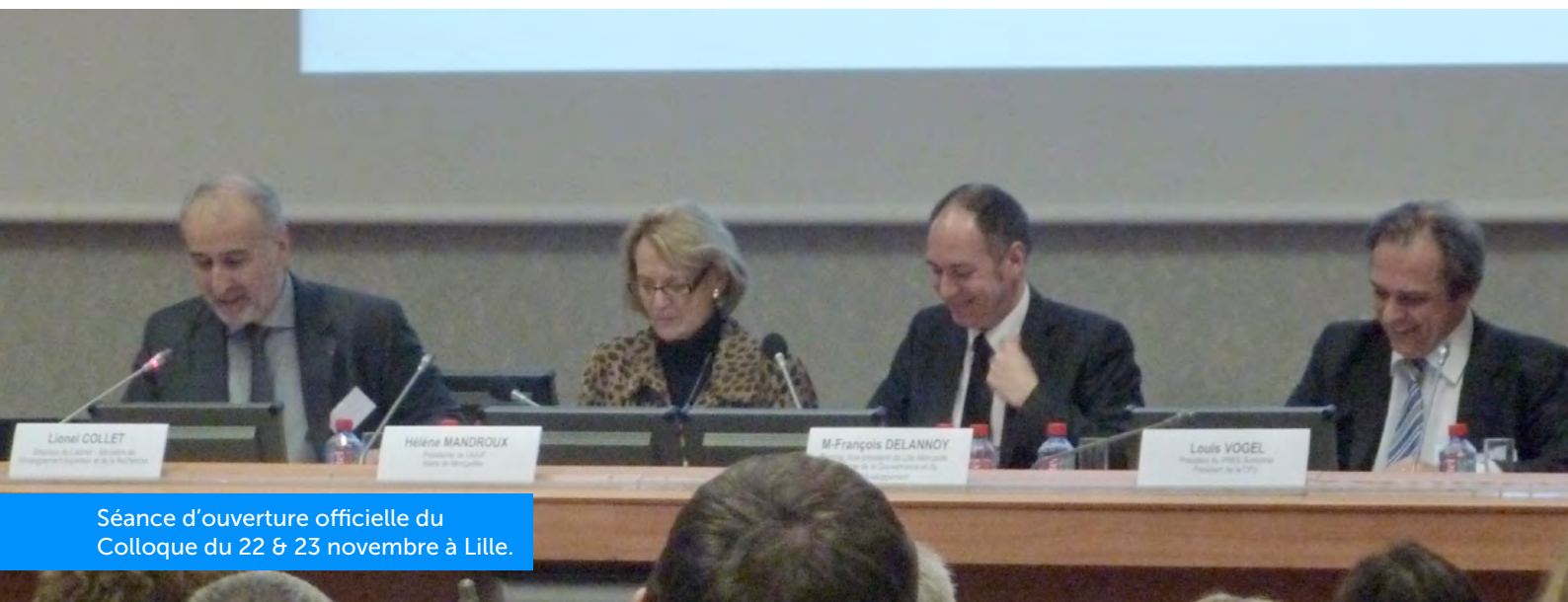
Info +

[Universités & Territoires n°72](#)

■ Colloque à Aix-en-Provence du 2 au 4/12/2009 : « Villes et territoires universitaires. Les relations entre les collectivités locales et les universités ».

Info + :

[Universités & Territoires n°65](#)



Séance d'ouverture officielle du Colloque du 22 & 23 novembre à Lille.

Le temps de la concertation est arrivé

La séance d'ouverture a été l'occasion pour l'ensemble des orateurs d'exposer la volonté de co-partenariat qui les anime. Sur notre photo, on retrouve de gauche à droite, Lionel Collet, Hélène Mandroux, Michel-François Delannoy et Louis Vogel. Synthèse et verbatim d'une séance placée sous le signe de la concertation.

Michel-François Delannoy, Maire de Tourcoing et premier Vice-Président de Lille Métropole, a ouvert officiellement le colloque en rappelant que « les travaux de l'AVUF sont précieux ». Ce sont environ 70 villes qui sont représentées à l'AVUF pour « partager l'enjeu de la présence universitaire et des équipes de recherche dans les villes et les agglomérations ». La Région Nord-Pas de Calais compte 6 Universités publiques, une Université privée, et 156 000 étudiants, ce qui la hisse au rang de « seconde région métropolitaine en termes d'étudiants ».

« SE FAIRE ENTENDRE »

Hélène Mandroux, Maire de Montpellier et Présidente de l'AVUF, rappelle que «

l'AVUF aura 20 ans en 2013 ». L'association d'élus qu'elle préside peut se féliciter d'avoir à ce colloque le Président de la CPU, Louis Vogel, ce qui démontre l'intérêt des travaux de l'AVUF. Dans le cadre des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, « le monde des territoires a souhaité se faire entendre » et l'AVUF est un porte-parole légitime qui représente aujourd'hui près de 2 millions d'étudiants. La spécificité de l'association est de couvrir l'ensemble du territoire national. Longtemps, les collectivités et les étudiants ont été séparés mais aujourd'hui, les collectivités savent que les étudiants sont des citoyens du territoire pour lesquels elles sont des partenaires au quotidien.

(Suite page 4)

« Nous devons faire preuve de volonté et trouver les chemins nouveaux pour être à notre place dans les compétitions du monde. »

Michel-François Delannoy
Maire de Tourcoing et 1^{er} Vice
Président de Lille Métropole

PACTE UNIVERSITÉS ET TERRITOIRES

Louis Vogel, Président de la Conférence des Présidents d'Université (CPU), explique que « *l'ancrage territorial des universités est une priorité pour la CPU* ». La répartition territoriale équilibrée qui fait la singularité de l'Enseignement Supérieur français, entre universités et grandes écoles, est une opportunité. L'ensemble des Présidents d'universités sont tombés d'accord et ont proposé un pacte entre les universités et les territoires, prémices à un « pacte de compétitivité ». Il faut redonner de l'espoir aux jeunes français et dans le même temps de la compétitivité à la France via les universités. Louis Vogel pense que c'est en alliant l'attractivité internationale et l'ancrage territorial que nous ferons avancer les universités.

Pour Lionel Collet, Directeur de cabinet de Geneviève Fioraso, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la priorité est de « *travailler à la réussite de tous les étudiants* ». Il faut « *démocratiser l'Enseignement Supérieur en accompagnant les étudiants les moins favorisés* ». En effet, les étudiants doivent faire face à de nombreuses contraintes parmi lesquelles le coût du logement, les aides sociales qui ne permettent pas totalement de compenser les inégalités familiales et sociales. Le ministère veut donc « *mettre en œuvre une politique cohérente, claire et ambitieuse* ». D'abord en améliorant l'orientation des jeunes, mais aussi par des travaux ciblés sur le cycle licence et sur la réforme de la formation des enseignants, menée conjointement avec le Ministère de l'Éducation Nationale. ■

« *C'est le moment pour tous de développer des positions communes pour les Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.* »

Louis Vogel

Président de la Conférence des Présidents d'Université (CPU)

Trois questions à...



Par Faustin Aissi,
conseiller délégué
Recherche et Université à Lille Métropole
et Vice-Président de l'AVUF

Vous avez été l'un des principaux instigateurs de ce colloque, quel bilan retirez-vous ?

Je suis extrêmement satisfait de la réussite du colloque de l'AVUF malgré les incertitudes de dernière heure qui n'ont pas empêché quelques 150 participants. La restitution du travail effectué par la commission « Vie étudiante », a été appréciée tant du point de vue de sa qualité que des préconisations faites et a montré que l'université dans la ville, facteur d'attractivité, de rayonnement et d'innovation, revêt un grand enjeu de développement économique pour le territoire. La tenue de l'AG annuelle a permis la réactivité nécessaire à la validation et l'adoption de la contribution AVUF et celle amendée du « Bloc local » aux assises nationales de l'ESR avec une revendication majeure d'être des co-acteurs des futurs « Contrats Etat-Universités-Territoires ». Pour le reste, seront retenues de ce colloque des expressions fortes comme : Démocratisation

de l'ESR - Complexité des territoires et des acteurs du supérieur - Ecosystèmes locaux - Villes coordinatrices des actions extra-universitaires d'accompagnement à la réussite de l'étudiant - Service public de la Vie étudiante : guichet unique, cartes multiservices avec accès aux transports, culture, sport etc. et en Recherche, participation au processus de la connaissance où même dans les petites ou villes moyennes, on peut travailler à l'échelle du monde.

L'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Universités a été créé début octobre. Comment une agglomération comme Lille Métropole envisage-t-elle sa participation au débat ?

Lille Métropole vient de présider à Lille3 une manifestation où l'AVUF et ses partenaires (ADEME, MGEN, CROUS, CPU, Lille1, Lille2, Lille3, PRES, CDC, SCRELEC) ont procédé à l'inauguration nationale du « Tour de France Universitaire des gestes éco-responsables ». Il s'agissait d'une grande opération de sensibilisation aux pratiques de développement durable dans les gestes de la vie quotidienne. Il s'avère que c'est une des grandes thématiques que l'AFEV inscrit dans l'ORSU. Au moment où l'AVUF revendique d'être associée à toutes les décisions liées aux villes universitaires, LMCU ne peut que

soutenir toute action conduisant à la valorisation de l'engagement étudiant, à sa préparation à une vie citoyenne et à son inscription en ressources éducatrices pour le territoire et accompagnera l'ADEME dans cette démarche pour qu'elle atteigne ses objectifs notamment dans les modes de déplacement doux, la restauration équitable et les gestes quotidiens de la communauté universitaire préservant le développement durable.

Jeudi 25 octobre 2012, Lille comme 10 autres villes en France s'est associée à la Nuit des étudiants du monde, quel bilan tirez-vous de cette initiative ?

L'initiative d'une dizaine de villes universitaires a obtenu le label du ministère de l'ESR. C'était l'occasion d'envoyer un signal d'hospitalité et d'attractivité aux étudiants internationaux malmenés ces dernières années par une politique d'accueil irrespectueuse. LMCU a coordonné toutes les activités culturelles étudiantes de concerts, expositions, jeux et diversités culinaires organisées par le PRES, le CROUS et les associations étudiantes notamment à Lille et Villeneuve d'Ascq. Le succès de cette NEM a conduit les organisateurs à proposer une grande manifestation unitaire à Lille à l'automne 2013. ■



Exposé de Bernard Pouyet, Président honoraire de l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble.

La montée en puissance des villes et des agglomérations

Pour introduire les travaux du colloque, Bernard Pouyet a présenté un exposé sur « la montée en puissance des villes et des agglomérations sur les questions d'Enseignement Supérieur, de recherche et de vie étudiante ». D'emblée, l'ancien Président de l'Université de Grenoble et fin observateur de la vie politique de notre pays a souligné que « la synthèse des assises orchestrées par le ministère marquera le rôle majeur des collectivités dans l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ».

Bernard Pouyet remonte aux origines des universités en France et constate que « du Moyen-âge à la Révolution Française, les 22 Universités implantées sur le territoire national vont bénéficier du soutien des villes qui les accueillent et qui ont la charge du traitement des maîtres ». Dès l'Ancien Régime, les villes se disputent les universités entre elles. À l'aube de la troisième république, les villes sont mises à contribution pour construire les palais universitaires, comme La Sorbonne que nous connaissons actuellement.

« En France, le développement de l'Enseignement Supérieur est avant

tout une affaire d'État ». Dans les années 1960 et 1970, la construction des campus à la française a été de la seule responsabilité de l'État qui les a érigé sans concertation avec les villes, voire contre le consentement des communes supports. L'État met en œuvre une pensée urbanistique fondée sur le fonctionnalisme et le zonage, produit des campus qui sont en rupture avec la ville. À cette rupture physique va s'ajouter une rupture idéologique et sociétale après les événements de 1968.

La rencontre entre universités, villes et territoires prend forme avec le schéma Université 2000 adopté en 1991. Ce

plan d'envergure répond à l'explosion sans précédent des effectifs étudiants. « Des transformations profondes des Universités ont été amorcées avec ce plan ». C'est d'abord un schéma qui mobilise l'ensemble de la nation sur la question universitaire : le gouvernement obtient que sur les 32 milliards de francs investis, la moitié soit supportée par les collectivités locales. « Le coup de bluff ou le coup de génie est bien d'avoir fait payer les collectivités territoriales sans délégation préalable de compétences » analyse Bernard Pouyet.

(Suite page 6)



ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

« Entre autres enjeux, l'Enseignement Supérieur et de la Recherche représentent pour les villes un facteur évident d'attractivité et de rayonnement » poursuit l'orateur.

Le plan U3M - Universités du 3^{ème} Millénaire - a d'ailleurs été une sorte de rattrapage pour les universités de la région qui n'avaient pas été concernées initialement, à l'aube des années 2000. Pourtant, les grandes villes vont disposer d'un certain nombre de politiques spécifiques : les pôles européens, les PRES, l'Opération Campus, les Investissements d'Avenir et les IDEX. Autant de programmes qui reviennent sur la diffusion universitaire sur l'ensemble du territoire pour lui préférer une hiérarchisation des sites. Dans les grandes agglomérations, la segmentation entre plusieurs établissements publics d'Enseignement Supérieur, a inscrit les universités dans des réseaux verticaux, souvent de nature disciplinaire. La structuration à l'échelle des sites est aujourd'hui en marche, initiée par les programmes européens, généralisée par les PRES, accélérée par l'Opération Campus et par le IDEX. Cette structuration est souhaitée par les villes qui sont désormais prêtes à les accompagner.

TENDANCE RÉCENTE ET GRADUELLE

On peut considérer que les problématiques territoriales des universités sont récentes. On observe une montée en puissance du côté des villes, de l'intérêt pour l'université. La prise en considération des villes par les universités s'est construite relativement progressivement, parce que du côté des universités, il a fallu dépasser un certain nombre de préjugés et de méfiances à l'égard d'un monde politique local souvent méconnu ou considéré comme traversé par des pratiques d'irrationalité et de compromission. « Dans un contexte de démocratisation de l'accès à l'Enseignement Supérieur, on peut s'étonner quand même de la relative prudence des universités à se saisir de la question de la vie étudiante et de la difficulté qu'elles ont eu à mesurer l'importance, en cette matière, de la contribution des villes » souligne Bernard Pouyet.

Les élus, rompus aux pièges et aux délices de l'intercommunalité, observent parfois d'un œil amusé, les querelles d'ego et de rivalités institutionnelles et retardent, ici ou là, le mouvement de structuration des universités. Toujours est-il que la réorganisation des établissements à l'échelle d'un site est en œuvre. Dès lors que les périmètres des universités et des villes se recoupent,

leur relation peut s'organiser sur des bases renforcées. De fait, il faut organiser ce partenariat en rapprochant deux complexités : la nécessité d'identifier les partenaires et organiser la coopération entre les collectivités territoriales.

GOUVERNANCE

« En interne, villes et agglomérations devront se doter vis-à-vis des questions universitaires et scientifiques, d'un véritable pouvoir d'expertise ». Selon la constitution, des complémentarités peuvent voir le jour dans un domaine, sous l'autorité d'une collectivité chef de file. S'agissant de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, on peut penser que la mise en place d'un chef de file reposera sur des négociations âpres entre les régions et les grandes villes. « Il convient d'aller désormais vers la mise en place d'instances stratégiques, organisées conjointement entre les universités et les villes répartissant les responsabilités entre elles » propose Bernard Pouyet.

Pour conclure, « ce rapprochement ville-université devrait s'organiser autour d'un objectif essentiel : le croisement des projets ». À l'échelle d'une agglomération, il est certain que le bloc local a l'expérience de la « pratique du projet ». Les universités accèdent de manière relativement progressive à cette pratique et il est difficile qu'elles développent celle-ci sur une véritable autonomie préalable. Dès lors que les universités diversifient leurs partenariats, elles ont besoin de savoir où elles vont et de se doter de projets pour honorer ces partenariats.

« Dans les grandes agglomérations, la segmentation entre plusieurs établissements a inscrit les universités dans des réseaux verticaux, souvent de nature disciplinaire ». En matière de recherche et d'innovation, la constitution d'écosystèmes, à travers les pôles de compétitivité par exemple, semble constituer la matérialisation d'un maillage territorial entre chercheurs et entreprises, sous l'égide des collectivités. Enfin, en matière de vie étudiante, le croisement des projets devrait se renforcer dans un contexte de crise par l'accès respectif des équipements (bibliothèques universitaires et municipales, installations sportives et équipements culturels). ■



Quelle contribution des villes au paysage universitaire français ?

Pour répondre à cette question, les organisateurs du colloque ont invité (de gauche à droite sur la photo) Sylvain Tranoy, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, Isabelle Pellerin, Vice-Présidente de Rennes Métropole pour l'AdCF, Gilles Demailly, Maire d'Amiens pour l'AVUF et l'AMGVF, Lionel Collet, Directeur de Cabinet de Geneviève Fioraso et Louis Vogel, Président de la CPU. Franck Dorge, Directeur adjoint de la rédaction de l'Étudiant, a animé ce débat qui a donné lieu à des échanges avec une salle captivée et engagée.

Au début de cette première table-ronde, Gilles Demailly raconte qu'il a participé cette année aux 33^{èmes} rencontres nationales des agences d'urbanisme qui avait lieu à Bordeaux. « Le sujet de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a été abordé : les agences d'urbanisme et leur fédération, la FNAU, sont parties prenantes des politiques d'Enseignement Supérieur et de la Recherche aux côtés des autres collectivités. » En effet, l'AdCF (Assemblée des Communautés Urbaines de France), les Maires des grandes villes (AMGVF), l'AVUF et la FNAU ont souhaité rédiger une contribution commune pour les Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

« Quel héritage de la Révolution française nous fait souffrir encore aujourd'hui ? » se demande Gilles Demailly. Pour lui, quand on parle d'université, « on constate que le monde universitaire est morcelé, donc plus faible ». La structuration universitaire devrait permettre d'avancer et dépasser la césure entre universités et grandes écoles. Si on regarde les IUT, il est naturel que tous les représentants du CA élisent le Président. La place des collectivités dans l'élection des Présidents d'université fait pourtant débat : les collectivités devraient pourtant pouvoir discuter des diplômes, de la recherche...

(Suite page 8)

« Participer à l'élection d'un Président, cela signifie également participer à l'ensemble de la politique de l'université. »

Gilles Demailly
Maire d'Amiens (AVUF - AMGVF)



« Les universités ne sont pas hors-sol »,

Gilles Demailly

Président de la Conférence des Présidents d'université (CPU)

« La démocratisation de l'Enseignement Supérieur est une plus-value qui existe car des structures de proximité existent »,

Sylvain Tranoy

Maire-adjoint de Cambrai (FVM)

BLOC COMMUNAL

Lorsque Franck Dorge demande à Gilles Demailly comment il vit les concertations et moments législatifs autour des universités, il rappelle que « 75% des fonds publics sont générés par les collectivités ». Les 2/3 des investissements dans les universités sont faits par le bloc communal. Au niveau financier, les collectivités dépensent et interviennent de façon quotidienne, notamment auprès des étudiants en situation de précarité (CCAS, bailleurs sociaux, etc.). Il est impossible que dans les évolutions législatives, on ne reconnaisse pas le rôle du bloc communal. « Toutes les villes et universités de France ont des programmations et des objectifs locaux qui ne peuvent pas être décidés au niveau national. » constate le Maire d'Amiens.

ASSOCIER TOUS LES ACTEURS

Louis Vogel, Président du PRES Sorbonne Universités et de la CPU, est questionné sur la contribution des universités aux villes sur les territoires. Les Présidents d'universités ont formulé « 73 propositions pour les Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, dont 17 mesures principales ». La seconde proposition est d'ailleurs dédiée aux collectivités. La CPU espère « rendre cohérent et inscrire

dans un territoire l'ensemble du potentiel de formation et de recherche, grâce aux politiques de site qui coordonnent notamment universités, écoles et organismes ».

La CPU souhaite la mise en place des schémas territoriaux de formation ou de vie étudiante « qui associent tous les acteurs concernés » et tiennent compte de l'ensemble des données locales. Si les universités veulent être attractives, « elles ont besoin des collectivités ». Si les universités sont d'accord pour discuter avec leurs partenaires, « il faut remettre de l'ordre ». C'est un travail qui doit être permanent, surtout avec des universités sous-financées et dans un pays ayant « un problème d'organisation lié au cloisonnement des acteurs ». Nous n'aurons jamais de visibilité internationale, si nous continuons à avoir « un Enseignement Supérieur découpé en tranches ».

REGARD DES VILLES MOYENNES

Pour Sylvain Tranoy, représentant de la FVM, la contribution des « villes de moins de 100 000 habitants » au maillage des universités, a d'abord été financière à la fin des années 1980 avec Université 2000, en fonction des besoins formulés et des moyens nécessaires, par des investissements immobiliers « pour déconges-

tionner les pôles métropolitains ». Elles accueillent surtout aujourd'hui des délocalisations d'université et le travail amorcé il y a 20 ans, continue par des mises à disposition de personnels, des subventions, des prises en charge de déplacements, etc.. L'objectif est double : démocratiser l'accès à l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans des territoires où les taux d'accès sont en-dessous des moyennes nationales, mais aussi « contribuer à la compétitivité de la nation ».

Les villes moyennes souhaitent jouer un « rôle de facilitateur des relations entre l'ES et les entreprises ». Elles souhaitent « être plus associées aux stratégies universitaires », en trouvant une articulation entre les contrats de site, les quadriennaux des universités et les CPER. Peuvent-elles contribuer plus au financement du supérieur ? « Les marges de manœuvre sont limitées car le potentiel fiscal des habitants s'est détérioré sur les 30 dernières années ». Ceci s'explique par l'accentuation du phénomène de métropolisation. Partant de ce constat, le législateur devrait, à l'avenir, reconnaître « explicitement le rôle du service public d'Enseignement Supérieur dans l'aménagement du territoire, la cohésion économique, sociale et civique du territoire ».

(Suite page 9)

AU CŒUR DE LA CITÉ

Isabelle Pellerin, Vice-Présidente de Rennes Métropole, intervient au titre de l'AdCF. Elle introduit ses propos par une anecdote. En 1740 à Rennes, la faculté des sciences a d'abord été hébergée à l'Hôtel de ville. « *La municipalité était déjà aux manettes pour trouver des solutions à l'université* ». Aujourd'hui, l'enjeu est l'articulation entre toutes les stratégies territoriales d'Enseignement Supérieur. On ne peut pas seulement se permettre d'aller « *vers la simplicité* », en contournant la complexité des structures et des acteurs. « *L'université est un acteur socio-économique à part entière. À Rennes par exemple, l'université représente 5000 emplois directs et 6000 emplois indirects, ce qui est plus important que PSA. Il faut trouver le moyen du partenariat et de la réflexion collective sur l'université, les territoires, leurs identités et leur économie* ».



OBJECTIFS ET CONTEXTE

Avant de céder la parole à Lionel Collet, Franck Dorge, Directeur adjoint de la rédaction de l'Étudiant et animateur de la table-ronde, met en lumière trois axes de travail sur l'Enseignement Supérieur : les « *objectifs nationaux d'innovation, de compétitivité et de démocratisation de l'Enseignement Supérieur* », « *la complexité des territoires et des acteurs du supérieur* » et enfin « *la question des outils adaptés pour avancer ensemble* ».

Lionel Collet, Directeur de cabinet de Geneviève Fioraso, clôture le tour de parole en expliquant que la première image à avoir est celle de « *l'université au service de la nation* ». Les Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche s'adressent donc à « *tous ceux qui participent au processus de la connaissance et à l'ouverture des universités sur leurs territoires* ». Il précise, par ailleurs que « *les assises ne sont pas celles des universitaires et des chercheurs, mais bien celles de l'Enseignement supérieur et de la Recherche* ».

Le souhait du Ministère est donc bien d'ouvrir les universités vers l'écosystème territorial. Il faudrait donc simplifier le système : contribuer à des rapprochements d'établissements, ce qui ne veut pas dire fusionner, pour permettre sur un territoire donné « *d'avoir une vision locale de l'offre de formations* ». Le débat est aussi celui de l'autonomie et de ses moyens. Il faut être en lien avec les écosystèmes locaux et les collectivités.

Sur la question de l'allocation des moyens des universités, le modèle SYMPA (Système de répartition des Moyens à la Performance et à l'Activité) sera encore utilisé en 2013 mais ne sera plus fonctionnel en 2014. Le Ministère est attaché au « *Service public de l'Enseignement Supérieur* », ce qui explique que l'État restera son principal financeur. Néanmoins, il y a une nécessité de la contribution des collectivités. Pour cela, il faut réussir à penser le supérieur à différentes échelles - européenne, régionales et locales. Concernant « *l'idée que les CROUS ont finalement vocation à intégrer les universités* », M. Collet n'a pas de solution idéale mais

« *Il serait irresponsable, par rapport aux habitants qui ont élu leurs représentants, de laisser le choix des politiques universitaires à un seul opérateur* »,

Isabelle Pellerin Vice-Présidente de Rennes Métropole (AdCF)

oppose deux modèles : l'université faite pour former-chercher contre l'université pourvoyeuse de services annexes.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Gilles Craspay (Ville de Tarbes) se demande « *qu'est-ce qu'un site ?* ». Lionel Collet explique que le terme « *contrat de site* » est un abus de langage, les périmètres sont moins locaux que les mots. Le mot « *site* » dans le cadre d'un schéma local d'Enseignement Supérieur est une vision globale où on laisse les acteurs locaux travailler. Le rôle de l'État est plutôt de réguler l'enseignement supérieur et la recherche, son maillage territorial, son organisation en réseau et ses coopérations.

Sandrine Rousseau, Vice-Présidente de la Région Nord-Pas-de-Calais en charge de l'Enseignement Supérieur, estime que la région est l'échelon le plus pertinent pour agir car elle joue « *un rôle d'assembler* » dans de nombreux domaines des politiques publiques. Gilles Demailly complète ce propos en expliquant que « *le dialogue doit d'abord être avec l'état, mais il ne faut pas un modèle national* ». Il plaide d'ailleurs pour un « *contrat état-territoires-universités* ». De son côté, Isabelle Pellerin (AdCF) revendique « *un partenariat pour un territoire qu'on partage* ». ■



Un croisement de deux systèmes en évolution

Olivier Sire, Vice-Président du CESER de Bretagne et ancien Président de l'Université de Bretagne Sud, rappelle les objectifs affichés des assises organisées en 2012 sur l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il est question de « faire évoluer le système pour remettre l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au cœur de la société ». Est-ce le hasard d'un calendrier ministériel ou le signe d'un mûrissement parallèle ?

Côté décentralisation, il s'agit du 3ème acte de « transfert de pouvoirs » de l'État aux échelons territoriaux des collectivités. Les régions sont conçues « comme des structures opérationnelles de la compétitivité internationale ». Deux complexités s'opposent : le millefeuille territorial d'une part et la complexification insoutenable des structures d'Enseignement Supérieur, d'autre part. Le transfert de compétences et de moyens devra donc faire face à « un projet atomisé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche » avec de multiples acteurs. Il va falloir s'entendre sur les compétences partagées entre collectivités et composer avec le « marketing de marques » des universités et grandes écoles. Jusqu'à maintenant, l'action publique sur plusieurs niveaux a souvent été mal intégrée. Les engagements des acteurs publics sont donc flous, tandis

que les « comportements facultaires » et le lobby de l'université et de ses composantes est bien réel.

Eco-SYSTÈME

La question des interfaces territoriales est omniprésente : communes-inter-communalités, inter-régionalité, réseaux métropolitains et villes moyennes... Il faut ajouter à cela « des freins à la gouvernance » dans les universités, qui préfèrent « avoir des vues plutôt qu'une vision partagée ». La décentralisation repose aujourd'hui sur les acteurs civils (élus et société civile organisée) tandis que la réorganisation de l'Enseignement Supérieur repose sur les conseils régionaux, les CESER, le monde économique, les universités, les écoles, etc.. Les enjeux et attentes de la décentralisation tournent

autour d'une plus grande autonomie des régions. Du côté du supérieur, on souhaiterait voir une simplification de la cohérence entre les différents types d'établissements et leurs missions (formation, orientation, formation continue...).

La décentralisation repose sur une démarche législative et réglementaire, c'est-à-dire un « cadre juridique républicain ». Tandis que la réorganisation du supérieur repose sur « de fortes incitations aux rapprochements, mais aussi sur un assouplissement de la norme, non dictée ». Décentralisation et Enseignement Supérieur veulent « un droit à l'expérimentation dans le champ territorial ». Pour partager un projet commun mêlant décentralisation et Enseignement Supérieur, les logiques de tous les acteurs sont à concilier, notamment par un cadre de lecture à partager. Il faut donc passer d'une « logique de compétition à une logique de coopération » afin « d'identifier et faire connaître l'écosystème territorial, construire des stratégies à partir de ce qui nous unit et quitter les logiques structurales pour des logiques de projet ». ■



Focus sur la vie étudiante

Au cours de la première partie de la matinée, un focus était consacré à la vie étudiante avec la restitution des travaux de la commission «vie de l'étudiant» par Faustin Aïssi, Vice-Président de l'AVUF et conseiller délégué Université-Recherche à Lille Métropole, la présentation d'une étude sur les politiques de vie étudiante des communes et des intercommunalités, par Valériane Picaud, Chargée de mission à l'AVUF et le témoignage de Monique Ronzeau, Présidente de l'Observatoire de la Vie Étudiante.

Les travaux de l'AVUF sur la vie étudiante

En 2011-2012, l'Enseignement Supérieur comptait 2 347 800 étudiants (hausse de 1,2% par rapport à la rentrée 2010-2011). 77,5% d'une tranche d'âge avait le bac en 2012 et 78 % des nouveaux bacheliers s'inscrivent immédiatement dans l'Enseignement Supérieur. 60% des étudiants français sont inscrits en université (y compris IUT) et 18% poursuivent leurs études dans le privé, nouvelle tendance récemment identifiée.

Concernant leur répartition géographique, plus du quart (26,6 %) des effectifs se concentre en Île-

de-France. Les principales académies de province sont Lyon, Lille, Toulouse et Nantes et agrègent 23,7 % des étudiants. Les plus petites académies métropolitaines sont la Corse, Limoges et Besançon (2,5 % des effectifs totaux). La France est le 4ème pays d'accueil pour les étudiants internationaux (284 700 étudiants internationaux en France en 2010, soit 12,3 % des étudiants).

UN TRAVAIL FRUCTUEUX

L'AVUF dispose de plusieurs commissions permanentes et ouvertes, où les membres de l'AVUF peuvent travailler sur les thèmes suivants : relations internationales ; campus et aménagements urbains : valorisation de la recherche et développement économique ; vie de l'étudiant. La commission vie étudiante de l'AVUF s'est réunie en 2012 à Paris,

Lille, Toulouse, Brive, Roanne et Reims. Les membres de l'AVUF y étaient présents mais aussi, selon les réunions, la CPU, les CROUS et des associations (associations étudiantes, dont l'AFEV).

Faustin Aïssi a présenté le bilan des travaux de la commission « Vie de l'étudiant ». Il énumère d'abord les raisons qui justifient que les villes aient une politique de vie étudiante. Cette politique vient souvent en « complément de la politique jeunesse », par la volonté de faire des étudiants des « consommateurs de la vie locale ». Les étudiants sur un territoire sont un facteur de dynamisation de la vie d'une ville. Cela justifie le maintien d'établissements d'enseignement supérieur de proximité, l'existence de bourses communales, de politiques d'accès au logement, etc..

(Suite page 12)

La volonté des villes universitaires est de « rendre les études supérieures plus accessibles pour les jeunes les plus démunis », en améliorant ou en complétant les politiques des « acteurs traditionnels de la vie étudiante que sont les CROUS et les établissements ».

L'AVUF s'est donc attelée à définir comment les villes universitaires peuvent agir sur la vie étudiante. Il devient impératif de « définir les rôles de l'État et des collectivités » vis-à-vis des étudiants. Il semble évident pour les membres de l'AVUF que « le bloc local ne doit pas se substituer à un État qui se désengagerait » de l'Enseignement Supérieur. Le rôle des communes et intercommunalités dans le champ de la vie étudiante est « d'améliorer la qualité de vie des étudiants sur leur territoire et

d'accompagner les étudiants dans la rupture personnelle et scolaire qu'ils vivent entre le lycée et le monde de l'Enseignement Supérieur ».

Des dispositifs existent pour que les étudiants s'intègrent mieux sur les territoires et réussissent mieux. Comment faire pour avoir un lieu unique dédié à la vie étudiante ? Comment mettre en place une carte multi-services ? Ces questions pratiques sont traitées au sein de la commission de l'AVUF, dédiée à la vie étudiante. Les dispositifs sont pourtant souvent méconnus. L'erreur commise est la « tendance à se focaliser sur le seul profil du néo-bachelier malgré l'hétérogénéité de la population étudiante ». La vie étudiante est dure à définir, les étudiants sont difficiles à cerner et l'adaptation au rythme étudiant est permanente. ■

« Pendant longtemps, l'étudiant a été perçu comme un semi-citoyen. L'enjeu est de réussir à développer une politique de vie étudiante qui rend autonomes les étudiants. »

Faustin Aïssi
Lille Métropole

Étude partenariale sur la vie étudiante

La première édition du classement de Shanghai, en 2003, a révélé une certaine faiblesse des universités françaises. Contestable et contesté, ce classement a pourtant remis en cause avec acuité le système français d'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans son ensemble. Entre 2006 et 2012, cela s'est traduit par une logique de regroupement d'universités, par la délégation de responsabilités élargies afin de donner une certaine autonomie aux équipes dirigeantes (LRU, 2007), par la rénovation des campus (plan Campus, 2008) et via des appels à projet, de pôles dits d'excellence (investissements d'avenir, 2010-2011).

Ces bouleversements dépassent le périmètre des universités dans la mesure où des contributions financières d'acteurs extérieurs ont été sollicitées. Ainsi, le couple communes-communautés s'est vu confier de nouvelles missions au delà du rôle traditionnel d'ani-

mation de la vie étudiante. Dans l'optique de dégager les grandes tendances et les engagements financiers réels de la relation entre collectivités et Enseignement Supérieur, une étude impulsée par l'AVUF a tenté d'identifier la nature des liens entre deux mondes qui regardent aujourd'hui résolument dans la même direction. Une vision matricielle s'impose, qui croise des thématiques d'intervention, des types de territoires universitaires et une méthodologie harmonisée d'étude. Les partenaires de cette étude sont l'AdCF, l'ACUF, l'AMGVF, l'AVUF et la FNAU, avec le concours de la CPU.

« Les communes et les intercommunalités ne sont pas les seules actrices dans le champ de la vie étudiante, et elles n'ont pas vocation à remplacer les autres intervenants » explique Valérie Picaud, chargée de mission à l'AVUF et auteur de l'étude.

La question de la vie étudiante a été prise en compte de façon tardive par les communes, en témoigne le caractère récent des délégations à la vie étudiante. Il est courant de voir des actions spécifiques initiées sous le dernier mandat des communes, commencé en 2008.

(Suite page 13)



Images du Site de l'Université de Paris Ouest et de l'Université d'Artois (images trouvées en écrivant « vie étudiante » dans Google Images).



Dans les collectivités, il n'existe pas de consensus sur la manière d'aborder la vie étudiante. Selon les villes, les étudiants sont soumis au régime de droit commun ou bénéficient de politiques spécifiques. Mais les villes ne sont pas les seules intervenantes dans le champ de la vie étudiante, qui est une compétence partagée entre plusieurs acteurs (Etat, établissements, CROUS, Régions, Départements, et organisations étudiantes). Il n'est pas nécessaire ni souhaitable qu'une seule Institution décide de prendre en charge la thématique de la vie étudiante dans son ensemble. Néanmoins, la coordination des acteurs apparaît importante pour une meilleure efficacité de ces politiques.

MOYENS ALLOUÉS

Les communes se sont souvent saisies de la compétence « vie étudiante », alors que l'enseignement supérieur et la recherche sont le plus souvent délégués à l'échelon intercommunal. De nombreuses communes bénéficient d'un élu dont la délégation contient le terme de « vie étudiante ». Mais la « vie étudiante » peut également être une compétence rattachée aux élus en charge de l'enseignement supérieur et la recherche, de la jeunesse, de l'éducation, ou du développement économique. Deux objectifs des politiques de vie étudiante semblent faire consensus : l'amélioration des conditions de vie sur le territoire et l'ouverture de l'université sur le reste de la ville. Sans grande surprise, les intercommunalités présentent aussi le fait de susciter l'intérêt économique grâce à la présence des étudiants comme leur première priorité. Beaucoup de politiques publiques ont un impact sur la vie étudiante mais ne sont pas comptabilisées dans le budget « vie étudiante » (transports en commun, politiques culturelles...). Dans le budget « vie étudiante », sont souvent uniquement comptabilisés les événementiels spécifiques (journées d'accueil...) et les subventions aux associations étudiantes. C'est un budget qui est la plupart du temps sous-estimé. « *Ce qui interpelle dans les actions des communes et des communautés, c'est leur diversité, d'où la difficulté de les comparer entre elles* » souligne Valérieane Picaud.

« Les collectivités ne pourraient-elles pas revendiquer à l'avenir un rôle de coordinatrice de toutes les actions extra-universitaires d'accompagnement à la réussite de l'étudiant ? »

Valérieane Picaud

Chargée de mission à l'AVUF

DISPOSITIFS THÉMATIQUES

L'événement d'accueil spécifique aux étudiants est le dispositif qu'on retrouve dans le plus de communes différentes. Ainsi, selon l'étude de Valérieane Picaud, 11 communes sur les 13 interrogées organisent ce type de journée et/ou soirée d'accueil. La mise en place de guichet unique où il est possible pour les étudiants d'avoir des réponses à toutes leurs questions apparaît comme une solution adaptée sur de nombreux territoires. Des forums d'information, sur des sujets spécifiques, comme le logement, peuvent être mis en place. Dans les villes étudiantes, les transports en commun sont pensés pour les étudiants, avec des dessertes proches des lieux d'études et de vie. Mais nous ne pouvons pas estimer qu'il s'agit là d'une politique de vie étudiante. Les sports sont restés, en grande partie, une compétence universitaire. Mais il arrive, dans un esprit de mutualisation, que les équipements sportifs de la commune soient ouverts aux universités, et que les équipements sportifs universitaires soient ouverts aux habitants de la ville. Les étudiants bénéficient des équipements culturels du territoire, comme n'importe quel habitant. Cependant, ils bénéficient désormais de tarifs préférentiels dans de nombreux musées, théâtres ou cinémas.

PREMIERS ÉLÉMENTS

On peut voir à travers cette enquête que les villes et les communautés interviennent désormais de façon importante dans le champ de la vie étudiante. La politique de vie étudiante apparaît, pour beaucoup de villes, comme un complément de la politique « jeunesse », dans la mesure où les étudiants sont avant tout

des jeunes et ont souvent les mêmes besoins que ceux-ci. Les étudiants sont également des consommateurs et des acteurs de la vie locale, et c'est pourquoi la vie étudiante peut être perçue comme un atout pour l'économie et un facteur de dynamisation de la vie économique, culturelle, commerciale, associative ou encore sportive d'une ville.

« Il y a une grande diversité des interventions communales ou intercommunales sur la vie étudiante » constate Alain Tanton, Président de l'agglomération Bourges Plus et 1er Vice-Président de l'AVUF.

Peut-on imaginer ou non un cadre législatif national pour organiser les interventions des villes universitaires sur l'Enseignement Supérieur ? La lisibilité est une question primordiale, qui fait penser à Alain Tanton qu'on devrait peut-être réfléchir à « une homogénéisation des initiatives, sans forcément parler de standardisation. » Il est envisageable, par exemple, d'inciter d'autres collectivités à se lancer dans l'opération de la « Nuit des étudiants du Monde » pour partager « un moment très visible pour la vie étudiante sur le territoire national ». ■





Observer la vie étudiante

Monique Ronzeau, Présidente de l'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE), était présente. C'était l'occasion pour elle « d'évoquer les travaux et le rôle de l'OVE ». Cet organisme tient une place particulière dans le dispositif d'analyse et de veille sur les conditions de vie étudiante. Son segment particulier d'observation est destiné « à analyser et caractériser, au sens large, la vie étudiante au moyen d'une enquête ».

La caractérisation est ensuite à compléter par des éléments de constats et des grandes orientations des conditions de vie. Le rôle national de l'OVE est important pour permettre de formuler des préconisations. Son conseil d'orientation a été renouvelé en novembre 2012 et l'AVUF y est représentée. Il y a depuis cette année, une véritable volonté d'associer les régions et les villes aux travaux de l'OVE.

ENQUÊTES DE L'OVE

L'OVE a déjà mené 6 enquêtes nationales qui portent sur des représentativités fortes de l'Enseignement Supérieur où 85% des effectifs sont couverts par l'étude. L'enquête est lourde et nécessite une diffusion large, pour permettre à l'OVE de « percevoir ce que les étudiants eux-mêmes pensent des conditions de vie étudiante qui leurs sont offertes ». Il y a en effet, une difficulté permanente : celle de « sortir d'une définition restreinte de la vie étudiante ». Cette notion a récemment évo-

lué pour arriver sur « un concept plus global de vie étudiante » depuis l'enquête de 2010, pour une « population étudiante qui est elle-même de plus en plus diversifiée ».

L'analyse de l'organisation des études (parcours, filières, rythmes de vie) débouche rapidement sur « les notions de site et de territoire ». On constate une double problématique en ce qui concerne les travaux sur la vie étudiante : la nécessité de caractériser un concept extensif et identifier le bon échelon pour analyser la vie étudiante. On voit aujourd'hui qu'on éprouve des difficultés pour fédérer les initiatives et pour classer les comportements des étudiants. L'étude de l'OVE s'inscrit dans le cadre européen d'EuroStudent. Cela permet d'examiner, selon des références communes, la vie étudiante dans une vingtaine de pays.

UNE ÉMERGENCE RÉCENTE

« L'émergence des politiques de vie étudiante est très récente », Monique RONZEAU, Présidente de l'OVE.

Quel est l'apport spécifique d'une ville à sa vie étudiante ? Pour Alain Tanton, il y a une diversité « des vies étudiantes » donc une nécessité d'avoir une diversité des initiatives menées. Pour Fabienne Blaise, Présidente de l'Université Lille 3, la vie étudiante est un concept pluriel et l'étudiant est « un citoyen qu'on peut rendre autonome ». Faustin Aïssi complète ces propos en expliquant que les villes ont intérêt à maintenir une population étudiante importante car « elle vit la ville et amène un ensemble d'événe-

« Pour les villes, la vie étudiante est un élément d'attractivité évident »

Monique Ronzeau

Présidente de l'OVE.

ments qui fixe l'étudiant dans la ville ». Les périmètres d'action et les logiques de site restent à identifier pour maximiser l'impact des politiques de vie étudiante.

« Le dialogue sur la vie étudiante ne doit pas s'arrêter aux limites de nos villes » précise Alain Tanton.

André Ziercher, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, met en perspective les propos précédemment tenus, dans le contexte du pôle métropolitain du Grand Lyon. Il fait partie des élus de ces « territoires qui essayent de mettre en place des dispositifs d'accompagnement des étudiants, même si ils n'ont pas d'université de plein exercice ». Pour lui, il y a des freins à « ouvrir l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à la société civile, alors que les acteurs économiques poussent les collectivités à développer des politiques de vie étudiante ». ■





Quelle pertinence pour une politique de vie étudiante ?

Cette table ronde sur la question provocatrice de « la pertinence des politiques de vie étudiante » rassemblait sur notre photo de droite à gauche, Christian Morzewski, Président du PRES de Lille et représentant la CPU, Nicole Chaumont, adjointe au Maire de Brive-La-Gaillarde, Maëlle Flot, rédactrice en chef d'Educpros, Didier Guillot, adjoint au Maire de Paris et 3ème Vice-Président de l'AVUF, Pierre Richter, Directeur du CROUS d'Aix-Marseille et Cassandre Bliot, Élu(e) étudiante à l'Université de Lille 1.

Nicole Chaumont, adjointe au Maire de Brive-La-Gaillarde en charge de l'éducation, est questionnée sur la façon dont la ville a travaillé avec les différents acteurs sur le terrain. La ville de Brive compte 2 000 étudiants, 80 000 habitants sur l'agglomération, et s'est battue pour avoir des délocalisations de l'Université de Limoges. Un nouveau campus va d'ailleurs ouvrir ses portes au début de l'année 2013, dans cette « deuxième ville universitaire de l'agglomération de Limoges ». Pour la vie étudiante, il y a tout à faire. Brive ne connaît pourtant pas de problèmes de logement étudiant et dispose d'équipements adaptés. Depuis 2 ans, la commune travaille à dynamiser la vie des étudiants et a com-

mencé par échanger avec l'ensemble des composantes, puis les associations étudiantes. Deux éditions de la « journée d'accueil des étudiants » ont déjà été organisées et ont reçu un accueil chaleureux des citoyens, notamment des commerçants.

PARIS EXPÉRIMENTE

À Paris, Didier Guillot est adjoint au Maire en charge de la vie étudiante. Avec 300 000 étudiants intra-muros, la capitale tente depuis quelques années de coordonner les actions de vie étudiante. M. Guillot rappelle que les collectivités sont en effet « les principaux investisseurs publics de l'Enseignement Supérieur et

de la vie étudiante ». Le budget de la ville de Paris contient une ligne pour l'Enseignement Supérieur, l'innovation et la recherche. La vie étudiante se voit attribuer un budget de 222 millions d'euros, dont 180 millions pour le logement étudiant. Le budget de fonctionnement de la délégation « vie étudiante » de Paris est de 4,2 millions d'euros par an. Toute la question pour la vie étudiante est de savoir « qui se met autour de la table pour discuter et investir ». La Ville de Paris via « Étudiant de Paris, le conseil » est devenue une sorte de « coordinateur informel » pour la vie étudiante. C'est aussi un « forum riche qui fait beaucoup de propositions ».

(Suite page 16)

Après 4 ans de fonctionnement, ce conseil est une instance de concertation et de proposition pour l'ensemble des acteurs de la vie étudiante. Le Conseil a permis notamment la création du festival artistique étudiant « Ici et Demain » et la mise en place d'un service d'accueil des étudiants étrangers.

POINT DE VUE DES UNIVERSITÉS...

Christian Morzewski, Président du PRES de Lille Nord de France et représentant la CPU, fait aussi le constat que « *la prise en compte de la vie étudiante est relativement récente* ». Dans son expérience d'ancien Président d'université et actuel Président de PRES, M. Morzewski estime que les dispositifs de vie étudiante sont inégaux, mais toutefois on observe un « *réchauffement réelle des relations entre universités et collectivités depuis quelques années* ». Le dialogue et la coopération se formalisent petit à petit. En France, on a « *construit dans l'ordre : des amphis, des salles de cours, des labos et des bibliothèques s'il restait de la place* ». Ce développement caricatural des campus semble « *à l'opposé de la démarche*

de nos confrères nord-américains » qui donnent d'abord la priorité aux terrains de sport et aux logements étudiants.

M. Morzewski poursuit en expliquant qu'à la base, la vie étudiante n'est pas « *une mission fondamentale de l'université* », ce qui a conduit sur les dernières années à une « *appropriation progressive de ces aspects par les villes* ». L'acculturation réciproque des villes et des universités était nécessaire. Par exemple, la résidentialisation des étudiants est un facteur de dynamisme des villes et d'accès à une autonomie citoyenne. La mise en relation des étudiants avec les acteurs socio-économiques devrait « *être un plan à investir davantage par les villes* ». Les problématiques de santé étudiante doivent aussi être au cœur des préoccupations des villes et des universités.

DES CROUS...

Le Directeur du CROUS d'Aix-Marseille, Pierre Richter, a été interrogé sur son expérience partenariale avec les différentes collectivités locales dans la collaboration ville-CROUS. Pour lui, il ne faut pas se limiter à la notion de ville pour les politiques de vie étudiante. M. Richter a réussi à convaincre plusieurs acteurs locaux de faire réaliser une étude sur le logement étudiant à Perpignan, par des acteurs extérieurs et privés, avec le co-financement des collectivités ou de l'État. Cette étape était nécessaire pour « *poser un diagnostic partagé sur cette question* ». La démarche partenariale implique tous les acteurs et permet de poser les bases saines d'une politique en termes de logement. Des projets comme la construction de logements étudiants dans le cadre d'U3M à Strasbourg ou l'Opération Campus à Montpellier montrent « *les synergies possibles entre acteurs* ».

... ET DES ÉLUS ÉTUDIANTS

Le point de vue étudiant a été porté par Cassandre Bliot, élue étudiante à l'Université de Lille 1. Les étudiants ont besoin d'être reconnus comme des citoyens à part entière. Les étudiants souhaitent avoir des diplômes qualifiants pour s'insérer professionnellement. Sur la vie étu-

« *L'étudiant français reste encore trop souvent considéré comme un apprenant* »

Christian MORZEWSKI,
Président du PRES de Lille

diane au sens strict, l'étudiante qui témoigne est attachée à l'idée de « *service public de la vie étudiante* », notamment en ce qui concerne les problématiques du logement, de la santé, des transports et de la culture.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Bernard Pouyet a souhaité revenir sur l'intervention du Président du PRES de Lille. La notion de politique de vie étudiante commence à être bien maîtrisée. Mais il identifie une autre question, celle de la précarité étudiante. Christian Morzewski identifie aussi une « *paupérisation des étudiants* » à laquelle l'université essaye de répondre, notamment via le financement du FNAU (Fonds National d'Aides d'Urgence) dans les CROUS. À Brive, il existe un « *service gratuit pour les étudiants au niveau de la Maison de la santé* » qui vient compléter une permanence du SIUMPPS (Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé) qui a lieu dans les locaux de l'IUT.

Philippe Rollet, Président de l'Université Lille 1, témoigne que « *les étudiants développent un sentiment d'appartenance à leur établissement* » mais que pour cela, ils doivent être pris en considération. Didier Guillot concède qu'il faut aussi « *avoir une vraie réflexion sur les politiques inter-générationnelles* ». ■





Recherche, innovation et développement territorial

Cette dernière table-ronde du colloque de l'AVUF fait suite au démarrage récent des travaux de la commission de l'AVUF intitulée « Recherche, innovation et développement territorial ». De gauche à droite sur la photo, Pierre Dufresne, Président de la SATT Toulouse TECH - TRANSFER, Alain Dubrulle, ancien Vice-recteur des universités de Paris, Jean-Paul Domergue (AVUF/Sup' Conseil) animateur du débat, Philippe Rollet, Président de l'Université de Lille 1 et représentant de la CPU et Gilles Craspay, Adjoint au maire de Tarbes et Directeur du Centre Tarbes Pyrénées.

Gilles Craspay, Adjoint au maire de Tarbes et Directeur du Centre Tarbes Pyrénées explique que la commission de travail de l'AVUF s'est réunie la semaine précédent le colloque. Après un « premier balayage », un programme de travail a été établi pour traiter les problématiques principales. « L'innovation et la recherche se déclinent différemment selon les tailles des villes et sites. Il est nécessaire de faire un état des lieux des expérimentations de terrains. »

Philippe Rollet, Président de l'Université de Lille 1 et représentant de la CPU, poursuit en expliquant que, pour lui, la vérité est que « la recherche et l'innova-

tion sont des facteurs de développement économique et social et de compétitivité ». L'interaction entre recherche et aménagement du territoire a un impact territorial évident. Du point de vue des universités, il y a un enjeu territorial très fort. Les synergies entre universités et collectivités doivent perdurer pour soutenir des projets innovants. Pour Philippe Rollet, « Une grande métropole a besoin de s'appuyer sur une grande université ».

Alain Dubrulle, ancien Vice-recteur des universités de Paris, témoigne de « sa coopération entre universités et collectivités ». Pour lui, l'université est bien actrice de son territoire. Il y a pourtant

de vraies difficultés à « établir des partenariats entre les entités universitaires et d'autres entités, en particulier les collectivités », pour développer des systèmes locaux collaboratifs. Alain Dubrulle illustre son propos avec l'Université du Littoral, établissement qui a vu le jour sur un territoire de 700 000 habitants, avec « la volonté de donner accès à l'ES et d'élever le niveau de formation ». Ce projet, centré sur la formation, était aussi un projet d'aménagement du territoire, accompagné de subventions et de conventions ou de contrats de développement.

(Suite page 18)

Le système s'est organisé pour créer un syndicat mixte, organisme capable de « faire travailler les acteurs ensemble ». La collaboration actuelle est la résultante de ce travail commun et progressif. « Il faut mettre en place des espaces et des outils de collaboration pour l'Enseignement Supérieur » analyse Alain Dubrulle.

PERTINENCES

Pierre Dufresne est Président de la SATT Toulouse TECH - TRANSFER. Une SATT est une société d'accélération du transfert de technologies qui a pour objectif la « valorisation de la recherche au public ». Ce type de structure est nouveau et a eu « beaucoup de moyens » dans le cadre des Investissements d'Avenir. Les SATT sont au nombre de 9 aujourd'hui en France et regroupent « des structures des établissements de recherche publique qui étaient très morcelées ». L'objectif affiché est de « mettre des ressources en commun et d'utiliser toutes les compétences disponibles pour professionnaliser la valorisation et la maturation de projets ». Depuis leur lancement en 2008, les collectivités sont exclues des travaux des SATT, mais des changements sont en train de s'opérer à ce sujet. Les SATT sont des « sociétés régionales sous forme de SAS (Société par Actions Simplifiée), sociétés de droit privé à capitaux exclusivement publics ». Pour chaque SATT, la Caisse des Dépôts détient 33% du capital, complété par l'actionnariat d'établissements publics (à Toulouse, le CNRS et le PRES Université de Toulouse). L'État apporte de « gros moyens » avec des financements de « 38 à 78 millions d'euros sur 10 ans ». Les sociétés ont d'ailleurs déjà perçu leur budget pour leurs trois premières années de fonctionnement. Les SATT interviennent sur les axes techniques (preuve du concept), juridiques (dépôt de brevets, etc.) et économiques (voies de mises sur le marché). Elles prennent des risques pour créer de la valeur et rendre les résultats attractifs pour les entreprises. Les SATT peuvent aussi « fournir des technologies aux entreprises pour qu'elles puissent innover ». En dehors des créations de start-ups résultant de la recherche, les cibles des SATT sont les TPE, les PME, les ETI.

En conclusion, Pierre Dufresne précise que « les SATT sont faites pour faire de la pertinence économique, pas de l'aménagement du territoire »

VILLES MOYENNES

Gilles Craspay, Adjoint au maire de Tarbes et Directeur du Centre Tarbes Pyrénées, considère que la recherche est « intimement liée à l'Enseignement Supérieur ». Les conclusions de l'expérimentation « 20 villes moyennes » (DATAR, 2009) démontrent d'ailleurs que la recherche en ville-moyenne « n'est pas un poids, mais un atout pour le travail collectif ». Gilles Craspay pense que pour faire de la recherche, il ne faut pas « forcément être dans les grands centres et concentrer les chercheurs ». Il considère également que la spécialisation locale de la recherche ne lui donne pas plus de visibilité. Il faudrait sûrement « mettre en œuvre de la souplesse dans le système, laisser vivre les initiatives et s'appuyer sur les expériences productives et l'enrichissement collectif ». Cette vision va de pair avec la mise en place des schémas régionaux et locaux d'Enseignement Supérieur et de la Recherche. « Dans les villes moyennes, les chercheurs ont la faculté de se croiser et de se rencontrer de façon permanente, ce qui n'est pas le cas dans les grandes villes » constate Gilles Craspay.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Pierre Fabre, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet, complète les propos des intervenants en expliquant que les petites villes ont du mal à accéder aux grands programmes nationaux de recherche. Il identifie également un problème de coopération entre les petites PME et les établissements universitaires.

Véronique Stephan (Nantes Métropole) questionne les intervenants sur la viabilité des SATT par rapport aux « structures pré-existantes sur les territoires et qui faisaient déjà de la valorisation ». Une SATT n'est-elle pas une complexité supplémentaire ? Que font les SATT pour que les start-ups locales ne soient pas rachetées par des entreprises étran-

gères ? Pierre Dufresne explique qu'à Toulouse, les ressources humaines ont d'abord été mutualisées. Il complète en expliquant que les SATT ont « l'exclusivité de l'exploitation de la propriété intellectuelle des laboratoires qu'elles gèrent ».

Jean-Pierre Momcilovic, Communauté d'Agglomération de Montluçon apporte son témoignage en indiquant que « pour la recherche, même dans les petites villes, on peut travailler à l'échelle du monde sans aucun souci ». ■

Synthèse et clôture

La synthèse des travaux de la matinée est confiée à Didier Guillot, Adjoint au maire de Paris, et Faustin Aïssi, Conseiller communautaire université-recherche à Lille Métropole.

Didier Guillot souligne dans sa synthèse que l'écosystème territorial répond à une complexité de l'Enseignement Supérieur que tout le monde doit prendre en compte. « Les mots coordination et ouverture » semblent correspondre à l'état d'esprit dans lequel les villes universitaires doivent travailler. À travers la synergie et les expérimentations, les acteurs avanceront ensemble sur l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Aujourd'hui encore, il est important de rappeler que les villes sont les premières entités à investir pour le développement du supérieur. » Les collectivités seront les co-acteurs et co-organisateurs des « contrats états-universités-territoires » proposés par l'AVUF dans le cadre des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Faustin Aïssi clôture le colloque en remerciant l'AVUF, les intervenants, les acteurs régionaux de l'Enseignement Supérieur en Nord-Pas-de-Calais et les participants. « Les villes universitaires doivent faire partie des acteurs qui décident de l'avenir du territoire et des universités » conclut Faustin Aïssi.



Contribution des territoires

L'AVUF a rédigé une contribution pour les Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Trois axes de réflexions étaient proposés : la réussite de tous les étudiants, une nouvelle ambition pour la recherche et la définition du nouveau paysage de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

L'AVUF propose d'optimiser les partenariats et de globaliser les modes d'action des acteurs territoriaux autour de l'Enseignement Supérieur. Les élus locaux, en charge des villes et intercommunalités, plaident pour la reconnaissance réelle de leurs villes comme acteurs et partenaires de l'organisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Leur principale proposition concerne les conditions de vie et d'études des apprenants à concevoir comme un élément constitutif de la réussite pédagogique et donc à gérer de façon globale.

Sur le fond, les élus locaux revendiquent de participer à l'ensemble des processus d'élaboration de projets, de négociation et de décision concernant les activités implantées sur leur territoire et, à cette fin, la mise en œuvre de politiques fondées sur l'unité de lieu, la proximité et la cohérence des fonctions urbaines par des démarches fondées plutôt sur des accords contractuels spécifiques que sur des modèles uniformisés et institutionnalisés. Les villes ambitionnent une reconnaissance et un renforcement de leur rôle sur le point commun entre les 3 thématiques proposées par les assises : agir pour la réussite de tous les étudiants, donner une nouvelle ambition pour la recherche, et enfin contribuer à la définition du nouveau paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour la réussite des étudiants, l'AVUF aimerait une meilleure « *coordination locale des dispositifs* » s'articulant entre 4

ensembles : la formation initiale universitaire, la formation initiale professionnalisante, la formation tout au long de la vie et la culture scientifique et technique. Sur le thème de la réussite éducative, les villes souhaitent être directement impliquées dans les processus d'orientation et faire évoluer l'accompagnement social des étudiants vers un dispositif global d'accompagnement.

Pour la recherche, l'AVUF pense que le lien entre recherche fondamentale, recherche finalisée et gestion de l'innovation, doit être renforcé en reconnaissant le rôle des élus locaux. Il faudrait mieux intégrer ces politiques aux fonctions urbaines fondamentales, dont le développement économique fait partie. Enfin, les villes universitaires souhaiteraient voir émerger « *une gouvernance partenariale pour l'ESR français* ». Seule la constitution de véritables écosystèmes territoriaux et locaux d'ESR, impliquant au même niveau de reconnaissance tous les acteurs, pourra garantir les évolutions indispensables du supérieur.

L'AVUF s'est aussi associée au « bloc local » - AdCF, ACUF, AMGVF et FNAU - pour interpellier le gouvernement lors des assises. Les associations d'élus des villes universitaires veulent « *une compétence de plein droit pour agir et soutenir les équipements et activités universitaires* ». Au-delà des « projets de sites », les acteurs territoriaux veulent un vrai travail en lien avec des Schémas Régionaux d'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR). ■



Universités & Territoires

Universités & Territoires est une publication éditée en partenariat avec l'Afev, l'AFIJ, l'AVUF, l'ADELE et la CPU

Directeur de la publication :

Nicolas Delesque

Gérant :

Philippe Campinchi (PCC)

Comité d'orientation :

En cours de constitution

Rédaction :

Philippe Campinchi, Nicolas Delesque, Bruno Martin, Soizic Martin, Assia Talha.

Crédits photos et iconographies :

DR, Fotolia.

Remerciements : Tout l'équipe de l'AVUF et de Lille Métropole (un grand merci à Valeriane Picaud) et l'ensemble des parties prenantes de ce colloque.

Tarifs d'abonnements : Individuel : 100 euros HT Institutionnel : 500 euros HT

Parties prenantes : Convention particulière

Universités & Territoires : Chez PCC 5/7 rue de Savies 75020 Paris

Tél : 0140331793

E-mail : redaction@universites-territoires.fr

Universités & Territoires est une publication bimestrielle réalisée avec le partenariat de nombreux acteurs. Depuis sa nouvelle formule, U&T tient particulièrement à remercier :



Territoires et Enseignement Supérieur

